



**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2024**

**Directrice générale et greffière-trés.,  
DMA**

**Approbation des résolutions**

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 21 novembre 2024 à 18h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Magella Roussel, maire